



## COMMUNIQUÉ

Montreuil, le 13 novembre 2024

**COLLECTIF FEMMES-MIXITÉ**

## # Journée internationale contre les violences faites aux femmes

Quelques chiffres en France :

- 1 femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, 111 féminicides au 23 octobre 2024.
- 1 viol ou tentative de viol toutes les 2 minutes 30 (en 2021, 210 000 viols).
- 444 700 plaintes de femmes victimes de violence en 2023. 80 % d'entre elles sont classées sans suite... Seulement 1 % des affaires de viol aboutit à une condamnation.

À l'occasion de cette journée internationale, la Fédération CGT des cheminots appelle à participer aux manifestations prévues pour que cessent les violences faites aux femmes dans la société, y compris au travail.

À l'égard de ces violences sexistes et sexuelles, la parole se libère enfin ! Elle se traduit par une forte augmentation du nombre de plaintes, qui traduit, en particulier, l'insuffisance des moyens alloués à la lutte contre ces violences (le budget est de 5€ par habitant en France contre 16€ en Espagne).

### EXTRÊME DROITE : UNE VOIE DANGEREUSE !

La normalisation des idées d'extrême droite, réactionnaires, bâties sur le rejet de l'autre et les rapports de domination sont un grave danger, en particulier pour les femmes. Partout où ces partis exercent un pouvoir, les droits des femmes sont bafoués et les violences sexistes et sexuelles ne sont pas prises en compte, voire niées.

### EN ENTREPRISE ?

Dans le monde du travail, l'employeur a l'obligation de garantir la santé et la sécurité des cheminot·e·s, il est donc de sa responsabilité de mettre en place les mesures spécifiques pour lutter contre les violences et protéger les victimes. Les agresseurs doivent être sanctionnés.

À la SNCF, l'accord en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la mixité est arrivé à terme. Les négociations sont en cours. La CGT revendique :

- Une réelle formation contre les violences sexistes et sexuelles à tous les cheminot·e·s et également à tous les nouveaux embauchés lors de leur formation premier emploi,
- Des logements d'urgence aménagés pour protéger les victimes,
- Le temps et les moyens nécessaires pour entamer toutes les démarches juridiques et administratives.

Toute personne qui subirait ou qui constaterait des violences sexistes et sexuelles doit se rapprocher des militants CGT.

**REJOIGNONS LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES EN TERRITOIRES LE SAMEDI 23 NOVEMBRE !**

Les chiffres au travail :

- 8 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour.
- 35 % des salarié·e·s ont été victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle.

